

Service de Conversion Dynamique des Devises (DCC)

Conditions Applicables

VERSION 1 : EN VIGUEUR A COMPTER DU 15
SEPTEMBRE 2025

Conditions générales

Les présentes Conditions Générales (ci-après « CG DCC ») régissent l'utilisation du service de Conversion Dynamique des Devises (« DCC ») fourni par Shift4 au Commerçant (ci-après « vous » ou « Commerçant »), conformément au contrat signé entre vous et Shift4.

Les présentes CG DCC font partie intégrante et complètent le Contrat que vous avez conclu avec Shift4, qui comprend les conditions suivantes : <https://www.shift4.com/s4i-otc> ; ainsi que les règles, réglementations et lignes directrices applicables établies par les Réseaux de cartes (ci-après « Contrat »). En cas de conflit entre les termes du Contrat et les présentes CG, les termes des CG s'appliqueront, mais uniquement en ce qui concerne la fourniture des services DCC que nous vous proposons.

1. Définitions

Les termes en majuscules non définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le Contrat :

1.1 **DCC** désigne la Conversion Dynamique de Devises, qui est un service permettant aux Titulaires de Carte de payer des biens et services dans la Devise de leur Carte, en temps réel lors de la Transaction ;

1.2 **Majoration DCC** désigne une majoration en pourcentage, telle qu'établie par les Parties ; il s'agit d'un pourcentage de majoration applicable à toutes les devises ; cette majoration doit être indiquée sur le terminal ou sur votre site web, ainsi que sur le reçu de paiement remis au Titulaire de Carte, sous réserve des règles du Réseau de Cartes.

1.3 **Majoration DCC pour une Devise spécifique** désigne une Majoration fixée par les Parties pour une devise spécifique, telle que déterminée par les parties.

1.4 **Part des Revenus DCC** désigne un pourcentage de la Majoration DCC qui vous sera versé par Shift4, comme convenu entre les Parties.

1.5 **Montant de la Transaction DCC** désigne le montant de la transaction dans la Devise du Commerçant, payable au Commerçant par le Titulaire de Carte, conformément aux conditions de règlement du Contrat et auquel s'applique le DCC.

1.6 **Taux de Change** désigne le taux de conversion selon Reuters ou la BCE, augmenté d'une majoration en pourcentage, tel qu'établi par Shift4 ; le Taux de Change vous sera communiqué sur demande ;

1.7 **Les Lignes Directrices** désignent les exigences et obligations fixées par les Réseaux de Cartes concernant l'offre du Service DCC par le Commerçant à ses Titulaires de Carte. Les Lignes Directrices sont disponibles [ici](#).

1.8 **Devise du Commerçant** désigne la devise dans laquelle le Commerçant vend ses biens et services.

1.9 **Devise de la Carte** désigne la devise dans laquelle le Titulaire de Carte choisit d'effectuer le paiement au Commerçant, devise dans laquelle sa Carte a été émise.

1.10 **Terminal POS** désigne le Terminal de Point de Vente en possession du Commerçant qui permet au Titulaire de Carte d'effectuer des paiements par Carte auprès du Commerçant.

1.11 **Prestataire** désigne un tiers du Commerçant, qui fournit au Commerçant le Terminal POS et l'API pour le traitement des paiements par Carte.

1.12 **Shift4** désigne Shift4 Limited ou Shift4 Payments UK Limited, comme indiqué dans le Contrat.

1.13 **Transaction** désigne, aux fins du service DCC : tout achat effectué par un Titulaire de Carte à l'aide d'une carte de crédit ou de débit via le Terminal POS ou la plateforme e-commerce du Commerçant, lorsque le DCC est proposé.

2. Présentation du Service DCC

2.1 **Description du Service.** Le DCC est un service qui permet à un Titulaire de Carte de choisir d'effectuer le paiement chez le Commerçant, soit dans la Devise du Commerçant, soit dans la Devise de la Carte, au moment de la Transaction.

Shift4 propose le service DCC aux Commerçants qui acceptent les paiements via des terminaux POS ou sur leur plateforme e-commerce, et qui sont situés dans l'UE, l'EEE, en Suisse ou au Royaume-Uni.

3. Obligations du Commerçant

Vous acceptez et vous engagez à :

3.1 De vous conformer à tout moment aux CG DCC et aux Lignes Directrices mises à votre disposition par Shift4 dans le cadre de ce service, accessibles ici : [Shift4-DCC-Implementation-Guide-v1.0.pdf](#), telles qu'elles peuvent être mises à jour de temps en temps par Shift4.

3.2 D'assumer la responsabilité et de vous assurer que vos Terminaux POS qui prennent en charge le DCC et qui sont en votre possession, sont certifiés conformément aux Lignes Directrices.

3.3 De vous assurer que les Terminaux POS ou l'API que vous utilisez et qui vous sont fournis par votre Prestataire sont certifiés conformément Lignes Directrices, y compris en effectuant des tests d'intégration, avant de recevoir la fonctionnalité DCC de la part de Shift4. Shift4 ne saurait être tenu responsable du non-respect des Lignes Directrices de votre part, de celle de votre Prestataire ou de celle d'autres tiers. Si Shift4 vous fournit un Terminal POS et une API pour traiter les paiements par Carte, vous êtes tenu de les utiliser conformément aux Lignes Directrices, aux exigences de Shift4 et à toute formation dispensée.

3.4 De respecter toutes les obligations de transparence et de divulgation, telles que détaillées dans les Lignes Directrices, et en particulier de veiller à ce que le Titulaire de Carte se voit proposer un choix clair entre accepter ou refuser le DCC. Le Titulaire de Carte doit avoir la possibilité de procéder au paiement dans la Devise du Commerçant plutôt que dans la Devise de sa Carte, conformément aux Lignes Directrices.

3.5 Fournir au Titulaire de Carte des informations claires, précises et transparentes concernant le DCC, y compris une ventilation détaillée des taux appliqués, comme suit :

3.5.1 Le montant exact à payer dans la Devise du Commerçant et le montant exact à débiter dans la Devise de la Carte, y compris les frais ou surcoûts éventuels.

3.5.2 La Majoration DCC appliquée au montant

3.5.3 Une mention claire indiquant que le Titulaire de Carte a le droit de refuser le DCC et de payer dans la Devise du Commerçant.

3.5.4 Une ventilation complète de tous les frais de service ou de conversion supplémentaires liés au DCC.

3.6 S'assurer que le Titulaire de Carte donne son consentement éclairé pour accepter le DCC avant le traitement de la Transaction, y compris une compréhension claire du taux de change appliqué.

3.7 Informer le Titulaire de Carte qu'il a la possibilité de refuser le DCC et de procéder au paiement dans la Devise du Commerçant, qui est l'option par défaut à moins que le Titulaire de Carte ne choisisse d'utiliser le DCC.

3.8 Si vous êtes un Commerçant du secteur de la location de voitures ou de l'hébergement, des conditions supplémentaires s'appliquent en ce qui concerne le Check-out Prioritaire, comme détaillé dans les Lignes Directrices.

4. Responsabilités de Shift4

4.1 Assistance Technique. Si vous utilisez les Terminaux POS Shift4, Shift4 vous fournira une assistance technique raisonnable pour vous aider avec l'intégration et la maintenance du service DCC, en veillant à ce qu'il soit conforme aux dernières exigences du Réseau de Cartes.

4.2 Si vous faites appel à un Prestataire, il vous incombe de vous assurer que les Terminaux POS du Prestataire sont mis à jour conformément aux exigences du Réseau de Cartes.

4.3 Shift4 vous fournira des rapports détaillant votre activité DCC et vos revenus. Vous vous engagez à conserver ces documents pendant la durée requise, tel que stipulé par les Réseaux de Cartes.

5. Frais et partage des revenus

5.1 Les frais liés au service DCC seront à la charge du Titulaire de Carte, conformément à son choix explicite, dans le respect des exigences de transparence et de divulgation.

5.2 Shift4 et le Commerçant se partageront une part des revenus et le règlement s'effectuera comme suit :

5.2.1 Une Majoration DCC sera appliquée sur chaque Montant de la Transaction DCC, au moment de la Transaction, tel que présenté au Titulaire de Carte par vous.

5.2.2 Un pourcentage de Part des Revenus DCC, réparti entre vous et Shift4, sera appliqué à chaque Majoration DCC.

5.2.3 Shift4 vous versera les Montants de la Transaction DCC, y compris la Majoration DCC ainsi que votre Part des Revenus.

5.3 La Part des Revenus sera détaillée dans le Barème des Frais du Contrat.

5.4 Les pertes ou gains résultant de Remboursements, de Rétrofacturations ou d'autres types de revirement n'affecteront pas le Titulaire de Carte. Ces pertes ou gains pourront être déduits de votre compte/des fonds de règlement, conformément à la clause de règlement du Contrat, et des Ajustements additionnels pourront s'appliquer.

6. Règlement des litiges

6.1 **Litiges entre vous et votre Titulaire de Carte** : en cas de litige entre vous et votre Titulaire de Carte résultant d'une Transaction DCC, y compris les litiges concernant le taux de change ou les frais, vous coopérerez comme il se doit pour résoudre le problème de manière rapide et transparente, conformément au Contrat et aux Règles du Réseau de cartes.

6.2 **Litiges entre vous et Shift4** : Tout litige lié aux CG DCC sera résolu conformément aux procédures de résolution des litiges prévues dans le Contrat.

7. Résiliation

7.1 Résiliation par le Commerçant :

Vous pouvez résilier le Service DCC à tout moment, sous réserve d'un préavis écrit adressé à Shift4. En cas de résiliation, vous cesserez de proposer le DCC à votre Titulaire de Carte.

7.2 **Résiliation par Shift4** : Shift4 peut résilier ces services en vous adressant un préavis en cas de non-respect des conditions du présent service, ou conformément aux stipulations prévues dans le Contrat.

8. Responsabilité et indemnisation

8.1 **Responsabilité de Shift4** : Shift4 ne sera pas responsable des pertes ou dommages résultant de Remboursements, de Rétrofacturations ou d'autres types de revirement, de litiges liés aux Transactions ou de la défaillance du service DCC, sauf si ceux-ci sont causés par une faute lourde ou dolosive de la part de Shift4.

8.2 **Responsabilité du Commerçant** : vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager Shift4 de toute responsabilité en cas de réclamations, dommages ou pertes résultant de votre utilisation du service DCC, y compris le non-respect des lois et réglementations applicables, des CG DCC, des Lignes Directrices et du Contrat, ainsi que de toute perte, amende, pénalité, frais d'évaluation, Ajustements qui en découlerait.

9. Divers

9.1 **Modifications** : Shift4 peut modifier les présentes conditions générales à tout moment, sous réserve de la notification de toute modification substantielle et conformément au Contrat. Votre utilisation continue du service DCC vaudra acceptation des conditions révisées.

9.2 **Loi Applicable** : Les CG DCC seront régies et interprétées conformément à la loi applicable indiquée dans le Contrat.

9.3 **CG DCC** : Les présentes CG constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant le service DCC et font partie intégrante du Contrat.

En signant le Contrat, vous acceptez de bénéficier des Services DCC et d'être lié par les CG DCC, sauf si vous nous informez du contraire par écrit.